

COMMUNIQUE DU PROCUREUR DE LA RÉPUBLIQUE
PRÈS LE TRIBUNAL DE PREMIÈRE INSTANCE DE BOUAKÉ

Le lundi 15 juin 2026, le nommé HILI NAPEMALA Samuel a été arrêté par la Brigade Anticriminalité de la Préfecture de Police de Bouaké, alors qu'il détenait un sac contenant le corps d'un enfant âgé d'environ cinq (05) ans.

Après avoir avoué qu'il avait tué sa victime par strangulation, HILI NAPEMALA Samuel finissait par indiquer trois (03) tombes dans des broussailles du sous-quartier de la zone aéroportuaire de Bouaké, dans lesquelles il avait enseveli trois (03) précédentes victimes.

Au cours de l'enquête, qui a évolué, HILI NAPEMALA Samuel indiquait, à nouveau, ce jour, une (01) autre tombe dans laquelle il avait enseveli une de ses victimes, dont le corps a également été retrouvé, portant ainsi le nombre des personnes tuées par lui à cinq (05).

Lors de l'interrogatoire en la présence constante du Procureur de la République, HILI NAPEMALA Samuel avouait qu'il vendait les restes humains, notamment les crânes et les ossements des pieds de ses victimes, à certaines personnes.

Ainsi, il désignait le nommé DOUMBIA Mamadou, 30 ans, Ivoirien, se disant tradipraticien, lequel a été interpellé, ce jour, sur instruction du Procureur de la République. Ce dernier reconnaissait avoir acheté des restes humains, notamment un crâne humain, avec HILI NAPEMALA Samuel.

Une perquisition immédiatement ordonnée par les soins du Procureur de la République au domicile de DOUMBIA Mamadou permettait d'y découvrir des ossements humains.

Le Procureur de la République tient à indiquer que les enquêtes se poursuivent à l'effet d'identifier et d'interpeller toutes les personnes impliquées dans ces crimes crapuleux.

Fait au Parquet de Bouaké, le 19 juin 2026



COULIBALY BAMADOU
Procureur de la République
Tribunal de 1ère Instance
BOUAKÉ